

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 17 septembre 2015

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 4

ARRÊTÉ N° 12067/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 6852/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 14 novembre 2012 portant création du cercle de la base de défense de Strasbourg-Haguenau.

Du 2 juillet 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale ».*

ARRÊTÉ N° 12067/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 6852/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 14 novembre 2012 portant création du cercle de la base de défense de Strasbourg-Haguenau.

Du 2 juillet 2015

NOR D E F E 1 5 5 1 1 2 6 A

Précédent Modificatif :

Arrêté n° 15/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 4 janvier 2013 (BOC N° 8 du 15 février 2013, texte 25).

Texte modifié :

Arrêté n° 6852/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 14 novembre 2012 (BOC N° 53 du 7 décembre 2012, texte 13 ; BOEM 686.4.1.4) modifié.

Référence de publication : BOC n° 41 du 17 septembre 2015, texte 4.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 6852/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 14 novembre 2012 modifié, portant création du cercle de la base de défense de Strasbourg-Haguenau ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées,

Arrête :

L'arrêté n° 6852/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 14 novembre 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Dans l'annexe.

Au lieu de : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE STRASBOURG-HAGUENAU.
2e régiment de hussards/54e régiment de transmissions.
44e régiment de transmissions.
UG interarmées.

» ;

Lire : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE STRASBOURG-HAGUENAU.
Brigade Franco-Allemande (BFA).
2e régiment de hussards/54e régiment de transmissions.
44e régiment de transmissions.
UG interarmées.

».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE.